



**ACCORD PARTIEL OUVERT EN MATIERE DE PREVENTION,
DE PROTECTION ET D'ORGANISATION DES SECOURS
CONTRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

RESOLUTIONS

ADOPTÉES LORS DE LA

6ème REUNION DES MINISTRES DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS

Bruxelles, le 6 octobre 1994

- Résolution no. 1 "*Création dans les Etats membres d'une cellule permanente de gestion des risques*"
- Résolution no. 2 "*Intérêt de l'utilisation des technologies spatiales au service de la gestion des risques*"
- Résolution no. 3 "*Programme européen sur la formation aux Sciences du risque: Programme FORM-OSE*"
- Résolution no. 4 "*Articulation entre les principaux programmes mis en oeuvre par les Institutions Internationales dans le domaine de la gestion des risques*"

Bruxelles, le 6 octobre 1994

AP/CAT (94) 33
Original français

**ACCORD PARTIEL OUVERT EN MATIERE DE PREVENTION,
DE PROTECTION ET D'ORGANISATION DES SECOURS
CONTRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

RESOLUTION

ADOPTÉE PAR LA

6ème REUNION DES MINISTRES DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS

Bruxelles, le 6 octobre 1994

-Résolution No. 2 "Intérêt de l'utilisation des technologies spatiales au service de la gestion des risques"

Résolution n°2

**relative à l'intérêt de l'utilisation des technologies spatiales
au service de la gestion des risques**

Les Ministres,

Soucieux de donner des suites concrètes à la Charte de Moscou adoptée les 1er et 2 octobre 1993, reconnaissant l'Accord du Conseil de l'Europe EUR-OPA Risques Majeurs comme plateforme de coopération entre l'Europe de l'Est, le Sud de la Méditerranée et l'Europe de l'Ouest dans le domaine des risques naturels et technologiques majeurs et en particulier au Plan d'actions annexé,

Tenant compte du plan d'actions de la Charte de Moscou demandant de contribuer à faciliter le processus de conversion militaire par la promotion de projets concrets de collaboration entre Etats,

Tenant à exprimer leurs vives appréciations pour l'excellent document sur l'utilisation des technologies spatiales au service de la gestion des risques réalisé par l'Agence Spatiale Européenne à la requête du Secrétariat Exécutif de l'Accord du Conseil de l'Europe EUR-OPA Risques Majeurs,

Partageant le point de vue que les technologies spatiales ont un rôle significatif à jouer au service de la gestion des risques et ont un impact important au niveau socio-économique,

Se félicitant de la proposition des autorités russes de contribuer à la mise en oeuvre de programmes communs utilisant les technologies spatiales de la "Grande Europe" au service de la gestion des risques,

Considérant qu'actuellement les options réalistes pour l'utilisation des moyens spatiaux au service de la gestion des risques correspondent à l'utilisation de systèmes spatiaux existants et à la prise en compte des satellites programmés, en adjoignant des instrumentations complémentaires spécifiques à la problématique des risques plutôt qu'au développement des moyens spatiaux spécifiques à la gestion des risques,

Tenant compte des programmes existants ou prévus utilisant les moyens spatiaux au service de la gestion des risques dans le cadre de l'Union Européenne, de l'Agence Spatiale Européenne, des Nations Unies et des programmes nationaux,

Souhaitent, étant donné l'intérêt qu'ils attachent aux contributions potentielles des technologies spatiales au service de la gestion des risques que :

- 1. Soit poursuivie l'étude prospective engagée sur l'utilisation des technologies spatiales au service de la gestion des risques tant en ce qui concerne la surveillance, la navigation, les télécommunications, que la collecte et la transmission des données,**
- 2. Soit mis en oeuvre une série de projets de démonstration significatifs utilisant les moyens spatiaux en complément des autres techniques dans les domaines suivants:**

a) Risques naturels

- . **inondations: cartographie évolutive de zones à haut risque d'inondations (Russie : zones choisies en fonction des conditions météorologiques durant l'hiver 94-95. Camargue. Bassin du Rhin).**
- . **sismologie : évaluation du risque sismique et élaboration des scénarios sur les effets probables des séismes, surveillance sismique (la région du Caucase, Région de l'Etna (I), Arc Hellenique).**
- . **désertification.**

b) Risques technologiques

- . **suivi par les moyens spatiaux (balises) de convois de camions transportant des produits hautement toxiques.**
- . **présentation par le partenaire russe d'un rapport sur la transmission par des moyens spatiaux de données de surveillance radiologique d'une centrale nucléaire, mise en oeuvre dans le cadre d'un projet germano-russe.**

c) télémédecine d'urgence : télédiagnostic, téléconsultation, télétraitement.

Chargent le Secrétariat Exécutif de présenter un rapport sur l'étude prospective ainsi que l'état d'avancement des projets de démonstration, pour la prochaine réunion ministérielle de l'Accord.

Preennent note des implications budgétaires de ces activités hors du fonds spécial européen de l'Accord et chargent les Correspondants Permanents de préparer les propositions de mise en oeuvre des projets européens en coopération avec les organisations intéressées et de prévoir l'établissement d'un comité d'accompagnement chargé d'assurer la liaison avec les utilisateurs responsables de la gestion des risques au sein des Etats membres.